N°35 - Décembre 2014 / Janvier 2015

Zoom sur Matignon

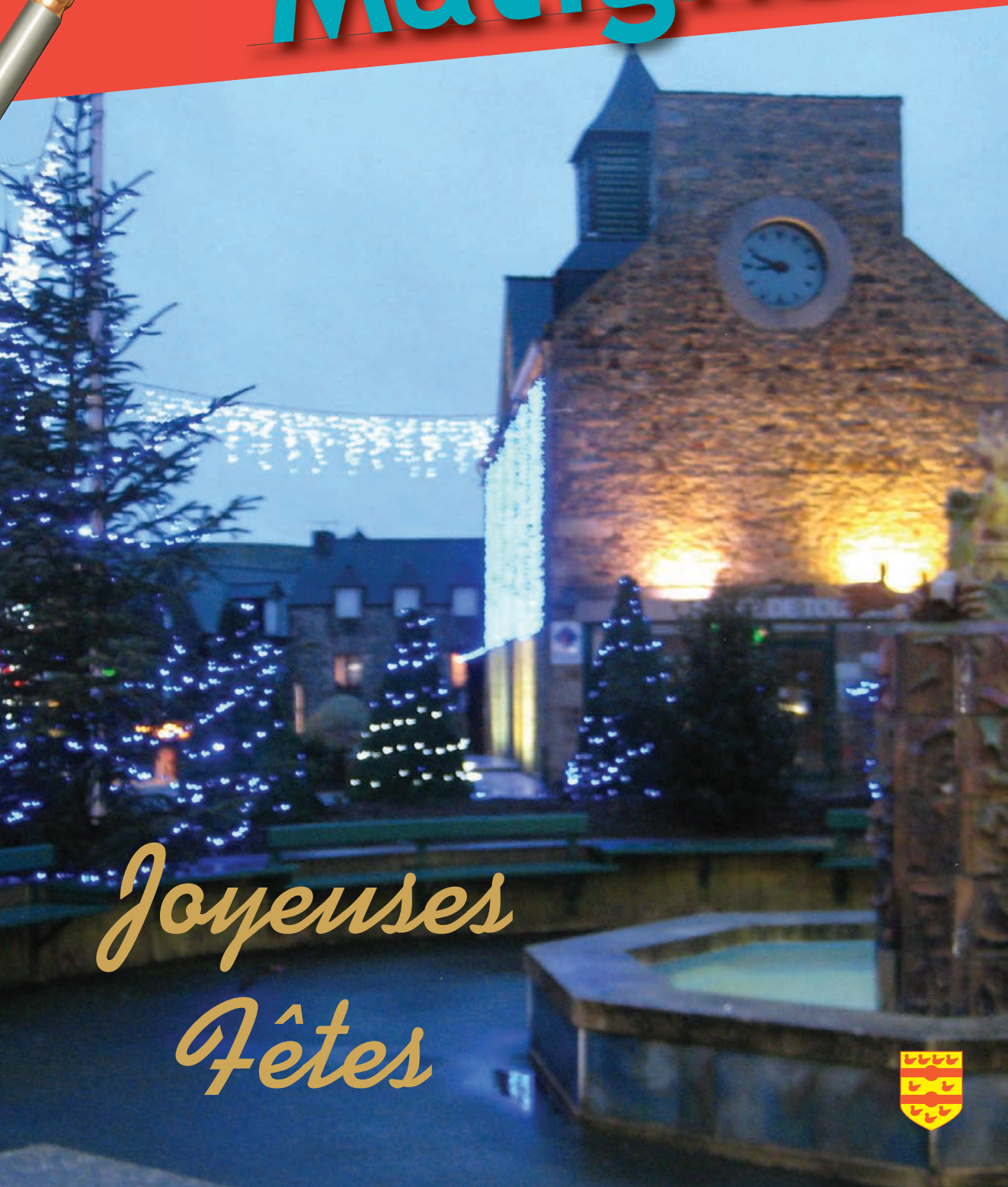

Joyeuses Fêtes

Festival du Théâtre pour Rire

Avant le coup d'envoi, **les bénévoles** étaient sur le pied de guerre pour préparer la salle de spectacle et prendre les réservations.

Les enfants de nos écoles et ceux de la communauté de communes ont embelli la salle des fêtes et participé au festival des mômes.

Au cabaret, le coup d'envoi fut donné lors de l'inauguration par Eric Durand, Président du Festival du Théâtre pour Rire en compagnie des différents partenaires notamment de la mairie en la présence de Monsieur Jean-René Carfantan, maire.

Chers Matignonnaises et Matignonnais,

Les mois se suivent, s'enchaînent les uns après les autres avec chacun son lot d'échéances incontournables qui font que Matignon reste une commune où l'on s'y sent bien.

On peut ainsi considérer que l'actualité du mois de novembre a été particulièrement fournie. Pour en témoigner, il nous suffit de nous rappeler certains moments d'émotions vécus ensemble.

Entre rires et larmes, du festival du théâtre pour rire, nous garderons en mémoire de très beaux moments d'humour et de poésie.

Cette manifestation a encore une fois démontré qu'elle restait un formidable vecteur de communication, garant du lien social et promoteur du lien intergénérationnel. Nous y avons été très sensibles ! Que ce soient l'exposition gratuite réalisée par les élèves des écoles du secteur, le festival des mômes ou les animations au cabaret, les actions menées autour des spectacles en sont les preuves.

Une démarche qui me touche personnellement, et l'ensemble des élus également, est le souhait des organisateurs de convier chaque année les résidents de l'EHPAD aux animations du cabaret. De même, nous apprécions particulièrement leur soucis de rendre les animations accessibles à tous, quels que soient les goûts et les moyens.

Comme nous, les membres de l'association du Festival du Théâtre pour Rire sont attachés à ce que personne ne soit mis de côté, attachés à ce que chacun ait la possibilité de participer à cette fête, à sa manière.

L'émotion a également pris toute sa place lorsque, le mardi 11 novembre, nous nous sommes réunis et recueillis devant le monument aux morts afin de commémorer l'armistice du 11 novembre 1918, qui mettait alors fin aux combats de la première Guerre mondiale.

Cette cérémonie a été l'occasion d'honorer la mémoire des soldats qui sont morts pour la liberté.

S'il ne reste plus d'acteur survivant de ce conflit, la mémoire qui a été transmise au fil des ans doit rester intacte. Le souvenir de cette guerre doit rester aujourd'hui toujours aussi vivace.

A l'évocation de ces atrocités, nous ne pouvons ignorer le danger auquel nous nous exposons si nous nous laissons tenter par le discours de ceux qui prônent la violence, de ceux qui stigmatisent celui qui est étranger ou tout simplement différent.

Soyons vigilants et conscients de la vulnérabilité de notre société qui s'expose à une croissance avérée du nationalisme et qui n'est jamais complètement remise de ses vieux démons que sont racisme et xénophobie.

Nous devons nous élever contre les privations de notre liberté et contre l'autoritarisme.

Pour cette raison, en tant qu'acteurs citoyens, nous devons nous référer à notre Histoire afin de poursuivre notre démarche de sensibilisation auprès de tous, et notamment des jeunes générations, de l'absolue nécessité de préserver cette paix en respectant et en défendant les fondements de notre République. Ne laissons pas se banaliser la violence, quelle qu'en soit sa nature, et sachons nous mobiliser pour s'y opposer, pacifiquement bien entendu.

A un degré moindre, mais potentiellement tout de même dangereux, n'acceptons pas les actes d'incivilités ou d'agressivités comme étant des fatalités.

Il en va de notre légitimité de citoyen référent, responsable, de transmettre ces valeurs de paix et de respect mutuel à nos enfants ou aux personnes qui nous entourent.

Enfin, dans un registre différent, je souhaite souligner l'investissement des associations locales qui contribuent à apporter leur soutien, au quotidien, aux personnes les plus fragiles ou les plus nécessiteuses d'entre nous. Parmi ces dispositifs, je pense notamment aux Restaurants du Cœur dont la campagne hivernale a été lancée le mois dernier. Cette année encore, malheureusement, les bénévoles seront très largement sollicités et œuvreront activement pour assurer cet élan de solidarité. Je tiens à les en remercier.

Dans l'attente de vous retrouver lors de la prochaine cérémonie d'échange des vœux le vendredi 9 janvier 2015, à laquelle vous êtes cordialement invités, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Très cordialement.

Jean-René Carfantan

Synthèses du conseil municipal - L'intégralité des comptes-rendus est consultable en Mairie.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Véronique GUYOMARD, monsieur Jean-Yves KERPHERIQUE, adjoints, mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Nathalie COMMAGNAC, Josette GOSSELIN, Karine GROUAZEL, Marie-Odile PANSART, Delphine ROBINAULT, conseillères, messieurs Alain BALAN, Gilles CARFANTAN, Frédéric CORVEST, Jean-Paul GUEHENNEUC, Gervais LEBOUC, Jean-Charles LE BRETON, Florent ROLLET, conseillers.
Etaient représentés : madame Irène FROHARD par monsieur Jean-René CARFANTAN, monsieur Michel TROTEL par monsieur Alain BALAN.

QUESTIONS PRINCIPALES

TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA FILIERE BOUES

1. PRESENTATION DU DOSSIER LOI SUR L'EAU.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier concernant les travaux relatifs à la restructuration de la filière boues de la station d'épuration de Matignon. Il leur présente le dossier loi sur l'Eau qui doit être déposé auprès des services de la Préfecture.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE ce dossier pour l'envoi aux services de la DDTM.
2. CHOIX DU GEOMETRE POUR LE RELEVE TOPOGRAPHIQUE
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir le cabinet FORGEOUX, géomètre expert, pour le levé topographique relatif au site de la station d'épuration pour un montant de 3.480,00 € TTC.
3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir le cabinet ECR Environnement pour la mission géotechnique relative au site de la station d'épuration pour un montant de 4.200,00 € TTC.

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT GROUPE ASSURANCE PAR LE CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a mis en place le 1er janvier 1992 un contrat groupe pour couvrir les risques statutaires du personnel. Le contrat actuel a pris effet en 2009 et il arrive à expiration le 31 décembre 2015.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES COTES D'ARMOR - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE LEDAN / DECISION SUR L'ENGAGEMENT DU PROJET SUITE A L'ESTIMATION FINANCIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'engager le projet d'effacement rue Ledan estimé par le Syndicat Départemental d'Energie à :
- pour la Basse Tension : 37 000 € HT – reste à la charge de la commune : 11.100 €
- pour l'éclairage public : 19 000 € HT – reste à la charge de la commune : 11.400 €
- pour le réseau téléphonique
(Génie Civil) : 4 300 € TTC – reste à la charge de la commune : 4.300 € TTC
(Câblage) : 800 € HT – reste à la charge de la commune : 800 € HT

TERRAINS SPORTIFS / CONTRAT DE PRET POUR UNE MACHINE A TRACER.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat avec la société CMPC pour le prêt d'une machine à tracer qui sera utilisée sur les terrains sportifs. La commune travaille déjà avec cette société depuis plusieurs années.
Les conditions de ce prêt sont les suivantes :
- prêt d'une machine neuve à titre gracieux (machine plus facile à nettoyer et plus accessible pour le changement de pièces),
- engagement contractuel de trois années pour l'achat de peinture auprès de la société CMPC (225 kg par an, soit 675 kg en 3 ans, avec la possibilité de moduler les achats de peinture),
- prix de vente de la peinture : 6,40 € /kg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX POUR LA REVISION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE MATIGNON

1- PRESENTATION DU DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LA VALORISATION DES BOUES
Après la présentation du dossier « Loi sur l'Eau », le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE ce dossier pour l'envoi aux services de la DDTM.
2-CONVENTIONS AVEC LES AGRICULTEURS POUR L'EPANDAGE DES BOUES SUR LEURS TERRES.
Dans le cadre de la révision du plan d'épandage, des échanges ont eu lieu avec des agriculteurs. Ces échanges portaient sur l'épandage des boues sur des terres agricoles afin de les valoriser.
L'actuel exploitant agricole a souhaité continuer d'épandre les boues de la station d'épuration sur ses terres. Un autre exploitant agricole a donné son accord pour l'épandage sur ses terres. En effet, au vu du volume estimé par le bureau d'étude TPAe, il était nécessaire de prévoir plus de terres pour l'épandage.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les conventions.

CONVENTION PAR ACTE NOTARIE POUR L'INSTALLATION D'UNE LIGNE ERDF SOUTERRAINE SUR LA COMMUNE DE MATIGNON.

Cet acte notarié pour l'installation d'une ligne souterraine HTAS au lieudit Bel-Etre sur la parcelle ZR n°8 réitère la convention de servitude qui a été signée entre ERDF et la commune de Matignon le 29 octobre 2013 pour un câble de réseau électrique souterrain HTAS 240 AL.
Pour l'installation de ce câble, il sera nécessaire d'installer une canalisation souterraine dans une bande de 1 mètre de large et sur une longueur de 33 mètres.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE la convention.

UTILISATION MIXTE DU TERRAIN D'HONNEUR PAR CONVENTION POUR LE RUGBY ET LE FOOTBALL.

Par délibérations du 28 juin 2012, du 26 juillet 2012 et du 1er août 2013, il a été décidé de permettre une utilisation mixte du terrain d'honneur entre le football et le rugby. La convention étant arrivée à échéance, il est nécessaire de la renouveler. La convention tient compte des demandes issues de la réunion de bilan pour l'utilisation mixte du terrain d'honneur qui a réuni l'USFF et le Racing Club de rugby en mairie. Cette convention a pour but de fixer les conditions d'utilisation du terrain et les contraintes s'imposant à chaque utilisateur.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPOUVE à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE.

Ce « prêt-à-poster » a pour vocation de valoriser le patrimoine culturel, touristique ou naturel de la collectivité.
Le choix des visuels se fera d'un commun accord entre la société La Poste et la commune de Matignon.
La commune apporte les visuels libres de tous droits.
La société La poste se charge, à ses frais, des travaux d'impression.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le contrat.

RENONCIATION A EXERCER LE DROIT COMMUNAL DE PREEMPTION URBAIN.

Etude notariale LUSTEAU / SANSON-LUSTEAU / TEXIER à Matignon en vue des ventes,
- par monsieur BLANCHARD Bernard domicilié 21 rue du Moulin Bily à SAINT-CAST LE GUILDO, d'un appartement dans un immeuble avec terrain d'une superficie totale de 646 m² en cours de division, situés «16 Place du Général de Gaulle »,
- par monsieur TROTEL Jean-Marc et consorts domicilié 22 rue des écoles à ST BRIEUC d'un bâti avec terrain d'une superficie totale de 958 m², situés « 39 rue Docteur Jobert »,
- par monsieur BOUCHER Dominique domicilié 3 rue Pierre et Marie Curie à MONTVILLIERS (76) d'un bâti avec terrain d'une superficie totale de 1057 m², situés « route de Saint-Cast ».

Etude notariale BLANCHARD-LE ROLLE/ DROUVIN / TROTEL à Fréhel en vue de la vente, par les consorts CORDEBARD d'un bâti avec terrain d'une superficie totale de 491 m² situés « 2 rue Colonel Charles Lecocq ».

Etude notariale TORCHE – PAILLARD - AVENEL à Rennes en vue de la vente, par madame Marie-Anne DESSAUVAGES domiciliée 16D rue Léon Etienne à RENNES, d'un bâti avec terrain d'une superficie totale de 906 m², situés « 4 Place Colombière ».

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2014

Etaient présents : Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Véronique GUYOMARD, monsieur Jean-Yves KERPHERIQUE, adjoints, mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Nathalie COMMAGNAC, Irène FROHARD, Josette GOSSELIN, Marie-Odile PANSART, Delphine ROBINAULT, conseillères, messieurs Alain BALAN, Gilles CARFANTAN, Frédéric CORVEST, Jean-Paul GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, Florent ROLLET, Michel TROTEL conseillers.
Etait représenté : monsieur Gervais LEBOUC par monsieur Jean-René CARFANTAN.
Etait absente excusée : madame Karine GROUAZEL.

QUESTIONS PRINCIPALES

PRESENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MATIGNON PAR MADAME FRANCOISE ROUXEL, PRESIDENTE.
Depuis 2013, un partenariat existe entre l'entente intercommunale pour le développement du tourisme et l'Office de Tourisme. L'entente intercommunale se compose de 5 communes : Matignon, Pléboulle, Ruca, Saint-Denoual, Saint-Pôtan. Monsieur le Maire présente la convention pour les années 2013 et 2014 au terme de laquelle la commune de Matignon s'est engagée :

1. A mettre à la disposition de l'Office de Tourisme un local d'accueil directement accessible au public, y compris aux personnes handicapées, indépendant de toute activité non exercée par l'Office de Tourisme et dotée de signalisation directionnelle et d'indication aux normes en vigueur.
2. A facturer annuellement les prestations suivantes : l'entretien des locaux, l'électricité, les lignes téléphoniques et le chauffage ainsi que l'usage du photocopieur de la mairie.
3. A verser à l'Office de Tourisme une subvention de fonctionnement d'un montant de 19.900 € (14.900 € de subvention annuelle et 5.000€ pour le fonctionnement de l'office), d'une part de la taxe de séjour d'un montant plafonné à 1.500 €, et d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.220 € : soit un montant maximum de 22.620 €.

Mme Françoise ROUXEL présente les activités de l'Office de Tourisme. Tout d'abord, elle donne quelques chiffres importants pour connaître l'importance du tourisme sur le Pays de Matignon :

- la population du Pays de Matignon est multipliée par trois en saison (la population passe de 10.000 à 30.000 habitants),
- un visiteur dépense environ 29 € par jour en période estivale (chiffre INSEE). Donc cela représenterait une somme financière de 580.000 €,
- le tourisme représente 7.000 emplois dans les Côtes d'Armor.

L'Office de Tourisme fonctionne au quotidien avec deux salariées permanentes (mesdames Murielle LEBRUN et Céline LUCAS) travaillant chacune 3 jours par semaine. En période estivale, un emploi saisonnier est créé pour permettre une ouverture également le dimanche matin.
Le Conseil d'Administration de l'Office se compose de 28 membres décomposé comme suit :

- le collège élus (11 représentants des 5 communes dont 3 représentants pour Matignon)
- le collège non élus (17 représentants issus de la société civile : hébergeurs, associations, référents randonnée, …). Le travail des 17 bénévoles représente l'équivalent d'un temps plein.

Le budget annuel de l'Office de Tourisme est d'environ 50.000 €.
Les recettes du budget de l'Office reposent sur 4 piliers :

- les subventions des collectivités (communes et Conseil Général 22),
- l'apport des touristes (taxe de séjour),
- l'apport des professionnels (adhésion à l'Office) et apport des particuliers (adhésion à l'Office),
- l'autofinancement (issu des animations faites par l'Office, ex : vide-grenier, brocante, …)

Durant les 9 premiers mois de l'année 2014, 13.000 visiteurs sont venus à l'Office de Tourisme. 50 % des visiteurs sont originaires du Grand Ouest. Parmi les touristes étrangers, 40 % sont britanniques.
Durant les 12 derniers mois, le site internet de l'Office a eu 50.000 visites.
L'Office a à sa disposition des brochures, fiches de circuits randonnées ou VTT, fiches de circuit loisir, chasse au trésor …

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RESEAUX ET VOIRIE RUE DU DOCTEUR CALMETTE / APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE.
La Communauté de Communes du Pays de Matignon a accepté d'être notre assistant à maîtrise d'ouvrage. Monsieur Hervé ALLAIN intervient en tant que tel. Les travaux projetés sont le remplacement du réseau d'eau pluviale, et l'aménagement de surface (réfection de chaussée, trottoirs, accotements, stationnements, voie de desserte, mobilier urbain, signalisation verticale et signalisation horizontale). Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet du marché de travaux et le dossier de consultation qui sera adressé aux entreprises dans le cadre de la procédure adaptée. La date de réception des offres est fixée en décembre 2014. Le démarrage des travaux se fera en janvier 2015. La durée des travaux devrait être d'environ 4 mois.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA FILIERE BOUES
1-TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA FILIERE BOUES / CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTROLE TECHNIQUE.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'entreprise SOCOTEC pour la mission de contrôle technique relatif aux travaux de la station d'épuration pour un montant de 5.190 € TTC.

2-TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA FILIERE BOUES / CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION SPS.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'entreprise TPFi pour la mission SPS (sécurité et protection de la santé des travailleurs) relative aux travaux de la station d'épuration pour un montant de 3.987 € TTC.

LA SIGNALETIQUE DES BATIMENTS ET SERVICES / PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.
Les travaux de réflexions sur la signalétique en centre bourg ont déjà été menés dans le précédent mandat. Monsieur Frédéric BOULARD, agent de la commune, s'est beaucoup impliqué dans ce dossier depuis le précédent mandat. Il a travaillé en étroite collaboration avec monsieur Jean-Yves KERPHERIQUE, adjoint, pour finaliser ce dossier.
Le dossier de la consultation n'a pas prévu de diviser le marché de fournitures en lot.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

LES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2015.
Madame Véronique GUYOMARD, adjointe en charge des finances présente les propositions des tarifs pour l'année 2015 issues du travail de la commission des finances qui s'est réunie les 15 et 30 octobre 2014.

1. LOCATIONS DE SALLES
La commission propose de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2015 mais elle apporte une modification concernant la location de la salle des fêtes pour une association dont le siège n'est pas à Matignon, le forfait mensuel avec utilisation hebdomadaire (1fois/semaine) est de 50,00€.
Les autres tarifs sont consultables en mairie ou sur le site www.mairie-matignon.fr

2. DROITS DE PLACE
Droits de place du marché hebdomadaire : les tarifs ne changent pas. Pour toutes informations, vous pouvez les consulter en mairie ou sur le site www.mairie-matignon.fr

- Commerçants locaux sur les places publiques (occupation à l'année le m²) .....20.00 €
- Occupation de 3 places maximum de parking par les garages automobiles, à l'année, épaves interdites .....180.00 €
- Industries foraines de passage - Théâtres, manèges, tirs, loteries et confiseries (par jour le m²) .....0.50 €
- Occupation du domaine public par des véhicules non roulants ou accidentés (VEI) qui sont interdites sur le domaine public, par véhicule et par jour, franchise de 3 jours .....5.00 €
- Occupation du domaine public pour travaux en agglomération, le m², par jour, franchise du 1er jour. Doublé après 14 jours.....1.00 €
- Foire à la brocante :
  une journée par commerçant.....50.00 €
  deux journées par commerçant .....75,00 €
  trois journées par commerçant.....100,00 €
- Les cirques en tournée n'ont plus l'autorisation d'occuper le domaine public communal, par conséquent, les tarifs correspondants ont été supprimés.

3. CAVEAU COMMUNAL ET CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE
Droit d'occupation du caveau communal
- Droit fixe les 15 premiers jours.....23.00 €
- Droit par jour supplémentaire .....5.00 €

Concession de niche de columbarium
- 15 ans (dont 1/3 pour le CCAS).....240.00 €
- 30 ans (dont 1/3 pour le CCAS).....480.00 €

Concession de terrain au cimetière (2m²)
- 15 ans (dont 1/3 pour le CCAS).....120.00 €
- 30 ans (dont 1/3 pour le CCAS).....240.00 €

Droit de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir avec pose d'une plaque d'inscription au

jardin du souvenir.....110,00 €

4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC ou PFAC) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MATIGNON
Cette participation a été instituée à compter du 1er juillet 2012.
- Maison individuelle neuve (par raccordement) 2000.00 €
- Collectif à usage d'habitation neuf ou rénové (par raccordement) .....2000.00 €
- Maison individuelle rénovée à usage non collectif (par raccordement).....2000.00 €
- Immeuble à usage professionnel neuf ou rénové (par raccordement).....2000.00 €

5. TAXE DE SEJOURS.
- Résidences et meublés 2 étoiles et plus, village de vacances grand confort et plus : 0,40 €
- Hôtel : 0,30 € par personne et par jour - Au réel sur présentation d'un justificatif
- Résidences et meublés sans étoile et 1 étoile, village de vacances confort : 0,30 €
- campings : 0,40 € par personne et par jour - Au réel sur présentation d'un justificatif avec une somme minimum de 1.000 €
- Toutes catégories Enfant de - de 13 ans (par jour) : Gratuit

6. ABONNEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL.
Pour un abonnement annuel (6 numéros), le tarif est de 16.00 €. (Ce tarif ne tient compte que des frais d'affranchissement).

*7. BIBLIOTHEQUE DE MATIGNON (*abonnement annuel)

Résidents commune de Matignon
- pour un abonnement individuel (3 livres pour 3 semaines) .....6.00 €
- pour un abonnement couple (6 livres pour 3 semaines) .....8.00 €
- pour un abonnement familial (12 livres pour 3 semaines) .....10.00 €
- pour un abonnement des écoles de Matignon : Gratuit
- pour un abonnement de l'EHPAD G.Ledan de Matignon : Gratuit

Résidents hors commune de Matignon
- pour un abonnement individuel (3 livres pour 3 semaines) .....8.00 €
- pour un abonnement couple (6 livres pour 3 semaines) .....10.00 €
- pour un abonnement familial (12 livres pour 3 semaines) .....12.00 €
- Accès à internet (limité à 1 heure par semaine)
  - Abonné à la bibliothèque de Matignon : Gratuit
  - Non abonné à la bibliothèque de Matignon : 0,50 €/ la demi-heure

8. TARIFS 2015 / LOCATION DES BARNUM.
Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal avait décidé de définir les modalités de prêt de ceux-ci. Les modalités existantes sont les suivantes :
- la location des barnum se fait uniquement au bénéfice des associations de la commune de Matignon,
- le prix de location a été fixé à 10 euros par barnum
- pour chaque association emprunteuse, une personne référente doit être nommée. Ses coordonnées doivent être précisées sur la fiche de réservation. Cette personne désignée doit signer le formulaire de prêt et être présente pour venir chercher et ramener le ou les barnum.
- pour la manutention de ceux-ci, la présence de 3 personnes de l'association est exigée.
- dans le cas où une dégradation du matériel est constatée par les emprunteurs au moment d'installer le ou les barnum, toute réclamation doit être faite par l'association dès le début de la location.
- si les modalités de location ne sont pas respectées par les associations alors la location des barnum sera définitivement refusée aux associations concernées par le litige.

LE PROGRAMME DE VOIRIE INTERCOMMUNALE POUR 2015-2017.
Monsieur Jean-Yves KERPHERIQUE, adjoint en charge des travaux, donne la présentation des travaux de voirie
Année 2015 :
PRIORITE N°1 : Réfection en enrobé de la rue des anciens combattants d'Algérie. Les trottoirs seront également traités en enrobés 0/6
PRIORITE N°2 ..... : Réfection en monocouche après reprofilage ou bicouche de la route du Trait Caradeuc,
PRIORITE N°3 : Réfection en bicouche de la route de l'Isle Avard,
PRIORITE N°4 : Réfection en enrobé de la route de Saint-Germain (parking et anneau en sens unique jusqu'au virage du tertre Bigot).
Année 2016 :
PRIORITE N°1 : Réfection de la route de Belêtre vers le lieudit Saint-Germain de la mer ;
PRIORITE N°2 : Réfection de la route des Mauffries vers le chemin des Fleschas ;
PRIORITE N°3 : Réfection du Tertre Bigot vers la pointe Saint-Efficace ;
PRIORITE N°4 : Réfection de la route entre le carrefour de la RD n°13 avec la voie communale n°10 et le carrefour de la route des Mauffries (voie communale n°8) avec la voie communale n°10.

URBANISME / LA TAXE D'AMENAGEMENT : LE TAUX ET LES POSSIBILITES D'EXONERATIONS.
La taxe d'aménagement a été instaurée sur le territoire de la commune de Matignon par délibération du 17 novembre 2011. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal décide DE MAINTENIR sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1,2 % et D'EXONERER :
- dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale ;
- Les locaux à usage industriel ou artisanal pour 50 % de leur surface,
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable pour 100% de leur surface.

APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PLEBOULLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ENFANTS DE PLEBOULLE A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015.
Monsieur le Maire, rappelle la délibération du 29 juillet 2010 selon laquelle le conseil municipal a approuvé la convention avec la commune de Pléboulle au sujet de la prise en charge, par cette dernière, des frais de fonctionnement des écoles publiques de Matignon pour la part des élèves domiciliés à Pléboulle. Cette convention prenait effet à compter de l'année scolaire 2008/2009 pour une durée de 5 ans. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention est arrivée à échéance. Au terme d'une réunion avec madame le Maire de la commune de Pléboulle une nouvelle convention a été établie. Cette nouvelle convention reprend la convention échue en précisant les termes des dépenses de fonctionnement de prises en charge dans le calcul de la participation de Pléboulle. Monsieur CARFANTAN précise qu'il s'agit d'une facturation aux frais réels.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention susvisée avec la commune de Pléboulle pour une durée de 5ans.

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME / OBLIGATION DE DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE.
Madame BESNARD, adjointe en charge de l'Urbanisme, explique la réforme des autorisations d'urbanisme.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

URBANISME / INFORMATION SUR LE PERMIS DE DEMOLIR.
Après étude et avis de la commission d'urbanisme réunie le 15 octobre 2014, madame BESNARD informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

RENOVATION DE LA CROIX SISE ROUTE DE LAMBALLE.
L'association les Amis du Passé en Pays de Matignon propose de prendre en charge les travaux de rénovation de la croix située route de Lamballe. En effet, ces travaux s'inscriraient dans l'objet même de l'association, à savoir la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine des communes du Pays de Matignon. Ces travaux consisteraient en la fourniture sans pose d'une croix identique à l'existante avec niche et la mise en valeur du pourtour de la croix. Le coût prévisionnel de ces travaux serait de 1.300,80 € TTC.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le coût de cette rénovation soit réparti en deux entre la commune et l'association. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

RENONCIATION A EXERCER LE DROIT COMMUNAL DE PREEMPTION URBAIN.
Etude notariale LUSTEAU/SANSON-LUSTEAU/TEXIER à Matignon en vue de la vente, par monsieur Yannick JOLY et madame LAROCHE Vanina domiciliés l'Hôpital à MATIGNON d'un bâti avec terrain d'une superficie totale de 3989 m², situés « au lieudit L'Hôpital ».

Etude notariale BLANCHARD-LE ROLLE/ DROUVIN / TROTEL à Fréhel en vue de la vente, par monsieur et madame CURRY Gérard domiciliés 8 Linen Court Killyleagh à Co.Down (Royaume Uni) d'un appartement dans un immeuble d'habitation avec cave et place de parking situés « 5 rue du Heume ».

Etude notariale THORAVAL à Saint-Lô en vue de la vente, par la société FONCITER SAS dont le siège social est domicilié 140 avenue Victor Chatenay à ANGERS, de 2 terrains à bâtir d'une superficie totale de 508 m² et d'une superficie totale de 539 m² situés « au lieudit les Grandes Pâtures ».

Etude notariale RENAUD à Plancoët en vue de l'apport en société, par madame AUGER Jacqueline domiciliée 1 rue des Tisserand à THEIX (56), d'un bâti avec terrain d'une superficie totale de 443 m², situé « 4 rue des promenades ».

11 novembre,
Commémoration de la 1re guerre mondiale

Mardi 11 novembre, la mairie et les représentants des anciens combattants de différentes guerres ont célébré le centenaire du début de la 1re guerre 1914-1918 en présence notamment des Amis du Passé en Pays de Matignon.

Le service de santé militaire
pendant la Première Guerre mondiale

Le ministère de la Guerre, convaincu de la brièveté du conflit et de la relative bénignité des blessures, néglige l'importance des services de santé militaires. La tactique militaire privilégiant l'offensive à tout prix provoque des milliers de morts et de blessés. L'évacuation précoce primant sur le traitement des blessés s'avère catastrophique. Dès le début du conflit, le service de santé des armées doit faire face à une situation de désastre sanitaire à laquelle il n'est pas préparé : pénurie de médecins et d'infirmiers diplômés, sous-estimation du rôle primordial des brancardiers, épuisement rapide des réserves de médicaments et de pansements.

Après les difficultés des premières semaines, le ministère de la Guerre réforme progressivement son organisation sanitaire. Il modifie sa stratégie de prise en charge des blessés organisant le traitement au plus près des zones de combats. Du brancardage à la convalescence dans les hôpitaux de l'arrière, le blessé suit un parcours précis, selon la gravité de sa blessure. Le triage des blessés, innovation essentielle du conflit, existe à tous les niveaux du dispositif.

Dès 1915, les premières ambulances chirurgicales automobiles ou « auto-chirs » apparaissent. 15 363 médecins et 12 000 infirmières diplômées civiles sont recrutés.

L'afflux exponentiel de blessés et la perte de lits d'hospitalisation situés dans les zones des territoires envahis obligent le ministère de la Guerre à accroître les ressources hospitalières à l'intérieur du territoire national par l'ouverture d'hôpitaux auxiliaires gérés par les organismes de la Croix-Rouge ou la réquisition d'établissements hôteliers, administratifs ou scolaires. C'est ainsi que quatre hôtels situés face à la grande plage à Saint-Cast (l'hôtel Royal Bellevue, l'hôtel Beauséjour, l'hôtel Quimbrot et l'hôtel des Bains) sont transformés en hôpitaux, formant l'hôpital complémentaire n° 60 de Saint-Cast. D'une capacité de 400 lits, il est en service du 9 novembre 1914 jusqu'en 1917. Il accueille 2 432 blessés et malades qui arrivent de la zone des armées par train via Dinan et Plancoët, après plusieurs jours de transport. Il s'agit de soldats déjà traités pour des blessures ou des maladies infectieuses. Neuf médecins militaires se succèdent. Douze blessés dont trois Belges sont décédés pendant leur séjour à Saint-Cast.

Durant le conflit, les médecins sont confrontés à de nombreuses épidémies : tétanos, fièvre typhoïde, dysenterie… Les conditions d'hygiène défectueuses et la proximité des soldats favorisent la contamination.

Apparaissent au cours du conflit, des pathologies peu connues auparavant :

- les troubles psychiques : les soldats atteints sont d'abord considérés comme des simulateurs ou des déserteurs ;
- le «pied des tranchées», lié au port inadapté de bandes molletières et à l'humidité car la macération provoque des nécroses, des amputations spontanées voire la mort par septicémie ;
- les blessures de la face de ceux qu'on appellera les « gueules cassées » ; la chirurgie maxillo-faciale fait des progrès mais il demeure des séquelles physiques, psychiques et sociales.

L'engagement des femmes auprès de ces malades et de ces blessés est peu connu, pourtant il force notre admiration. 12 000 infirmières diplômées sont recrutées par l'Armée. Les différentes formations de la Croix-Rouge mobilisent 68 000 femmes. L'infirmière est partout dans les hôpitaux au plus près du front, dans les ambulances, dans les sociétés de bienfaisance, auprès des réfugiés. Exposées aux tirs d'artillerie, aux épidémies, confrontées aux souffrances des blessés, les infirmières ont payé un lourd tribut à la guerre.

Une figure marquante de la Grande Guerre : Marie Curie. Dès le mois d'août 1914, Marie Curie et sa fille Irène équipent en matériel radiologique une automobile permettant aux chirurgiens de visionner les blessures des combattants. Elles forment les infirmières à la manipulation de la radiologie.

2 777 037 évacuations sanitaires sont réalisées entre 1914 et 1918 dont 1 766 396 blessés, 921 238 malades, 89 403 gazés. Le sacrifice des soignants est lourd : 1 605 médecins, 149 pharmaciens, 9 213 infirmiers brancardiers et 1 000 infirmières.

Micheline Bedault, Association «Les Amis du Passé en Pays de Matignon»

L'association remercie toutes les personnes qui ont prêté des courriers, des documents, des photos et des objets pour l'exposition et tout particulièrement Hervé Frohard, de Matignon et Sylvain Duval, de Pléboulle.

La prochaine exposition portera sur les vieux métiers, vieux outils, vieux ustensiles, vieilles recettes et vieux savoir-faire. N'hésitez pas à nous contacter.

Bourse d'Echange de Plantes

C'est à la veille de la Sainte Catherine que les jardiniers du Pays de Matignon se sont retrouvés pour un échange de plantes sous les halles : graines, vivaces, arbres et arbustes, fruitiers...
Ce deuxième marché d'échange a confirmé celui d'avril : les jardiniers étaient au rendez-vous, preuve de l'envie d'échanger et de partager ses connaissances et trésors du jardin.
L'amicale des jardiniers du Pays de Matignon est à l'initiative de ce marché d'échange ouvert à tous. Cette amicale regroupe des jardiniers souhaitant partager leur passion et parfaire leurs connaissances, dans le plus grand respect de l'environnement.
Le dernier forum des associations, organisé conjointement par les municipalités de Matignon et de Saint-Cast-le Guildo a permis à l'amicale de rayonner davantage, donnant un nouvel élan à cette jeune association. "Pour nous, c'est l'échange et la convivialité qui priment !
Aucune adhésion financière n'est demandée, seule la passion du jardin au naturel est requise pour participer. Dans un jardin, il y a tant de choses à découvrir et à créer quand l'envie est là !"
La prochaine bourse aux plantes est prévue le dernier week-end d'avril : les annuelles y seront à l'honneur, ainsi que les cultures potagères.
Contact : Pascal Ligier - p.ligier22@laposte.net

Fête de la Sainte Barbe à Matignon

Samedi 29 novembre, le CIS (Centre d'Icendie et de Secours) de la Côte d'Emeraude a fêté dignement la Sainte Barbe dans le centre-ville, un moment privilégié pour réaffirmer la cohésion du groupe, rendre hommage aux sapeurs pompiers volontaires et aux disparus.

Partant de l'espace scolaire, un défilé emmené par la fanfare de Plumaugat a sillonné les rues de Saint-Germain, Paul Sébillot et place du Général De Gaulle pour arriver à l'espace des Halles.

Cette manifestation s'est déroulée en présence du Maire de Matignon, de la Conseillère Générale, du Colonel du département, de la députée, du Président de la Communauté du Pays de Matignon, des maires ou adjoints de Fréhel, Plévenon, Ruca, Saint-Cast-le-Guildo et Saint-Potan, des représentants de la brigade de gendarmerie de Matignon, du Sémaphore de Saint-Cast, de la station de sauvetage en mer, du centre de Plancoët, du groupement Est, d'Erquy, de la section des anciens sapeurs-pompiers volontaires.
Extrait du discours du Lieutenant Emmanuel Ménard, chef du centre :
« Merci à la municipalité de Matignon de nous accueillir sous les halles couvertes de la maison des associations. Halles mythiques car elles servaient autrefois de tour de séchage pour les tuyaux toiles des pompiers. Se trouvait également en ce lieu la sirène, sur le toit à gauche. A l'extérieur, se situait un hangar qui faisait office de caserne. Le FIN était quant à lui, stocké au terrain des sports.

Je vais, à présent, vous parler de l'activité opérationnelle du centre du 28 novembre 2013 au 28 novembre 2014. Cette année, nous avons effectué 809 interventions : 73% secours à personne, 11% sorties diverses, 9% accidents de la circulation, 7 % incendies ; la répartition des départs 66% de jour et 34% de nuit…

Nous avons continué à nous former en secours routier, à la conduite tout chemin, en sauvetage côtier et au GRIMP ainsi que dans toutes les formations de base et de maintien des acquis et d'expériences.
Cette année, au sein de l'amicale, nous avons organisé diverses manifestations : une soirée thématique sur le code de la route, une journée cohésion inter-garde à laquelle se sont joints les anciens SPV, une journée à Angers, à Terra Botanica avec les enfants et les grands, la participation de Damien Besnard dans la caravane du Tour de France en tant que Sapeur-Pompier volontaire de France, les bals et les 2 feux d'artifice qui ont enflammé la station le 14 juillet et le 15 août sur le boulevard de la mer à Saint-Cast… et enfin, l'arbre de Noël pour les enfants de nos communes.
Un remerciement tout particulier à ceux qui ont participé à la réalisation du film pour promouvoir le CIS, film diffusé sur le site internet de la Fédération.
…Un grand merci au bureau de l'amicale et à toi, Anthony, le président. Merci pour toutes ces actions menées qui montrent le dynamisme de la jeunesse et de nos anciens toujours présents derrière les fourneaux.
2014 a été riche en recrutement avec l'arrivée de Nina Morel de Pléboulle, Glen Levavasseur de Pléboulle, Etienne Vimont et Maël Roullier de Saint-Cast-Le-Guildo, Pierre Frostin de Matignon. Les formations ont commencé, bonne chance et surtout, accrochez-vous ! L'effectif est de 53 SPV dont 47 actifs et 6 en disponibilité. Un petit point concernant le matériel roulant : un véhicule neuf de secours et d'assistance aux victimes sera livré début décembre.
Pour terminer, je veux saluer nos anciens sapeurs -pompiers volontaires et avoir une pensée toute particulière pour André Chauvel.
Vive les macareux périlleux, vive les pompiers de la Côte d'Emeraude.
Bonne Sainte Barbe, bonnes fêtes de fin d'année. »

Après cette cérémonie, les sapeurs-pompiers du CIS de la Côte d'Emeraude se sont réunis avec leur famille au centre, joliment décoré sous le signe « Les Bronzés font du ski », pour partager un moment amical et convivial ...qui a conduit jusqu'au petit matin ! Alors vive Sainte Barbe !
Comme chaque année, la célébration de la Sainte Patronne des pompiers est l'occasion de nouvelles promotions et grades dans les rangs des pompiers volontaires. C'est ainsi que le lieutenant Emmanuel Ménard s'est vu remettre la médaille vermeil des pompiers, pour 25 années de pompier volontaire au service de la population. Les grades de sous-officiers chef d'agrès tout engin sont décernés à Alexandre Isern et Yohann Roussel. Grades de sous-officiers chef d'agrès à une équipe Jean-Daniel Plesse, Mario Di Pasquale, Alexandre Closier et Marcel Jalais. Grade de chef d'équipe à Thomas Bertin. Enfin, nomination comme 1er classe pour Régis Bougeard, Camille Royer, Olivier Royer, Cindy André, Jules Baudouard et Guillaume Toutain.

U.S. MATIGNON TENNIS

L'effectif du club pour la saison 2015 est de 75 licenciés dont 29 jeunes de moins de 18 ans.
Ces 29 jeunes et 13 adultes bénéficient de cours collectifs assurés par Matthieu Bastien notre moniteur B.E. Ceux-ci sont donnés pendant l'année scolaire à raison d'une heure chaque semaine par groupe de 4 à 6 élèves.
6 équipes sont déjà engagées en championnat départemental : 2 équipes dames, 2 équipes messieurs et 2 équipes jeunes. Nous prévoyons des équipes vétérans pour janvier prochain.
Des animations sont proposées aux enfants avec la collaboration des parents bénévoles et de notre moniteur.
Nous clôturons chaque saison par un tournoi interne homologué dont les finales ont lieu fin septembre.

Renseignements au 02 96 41 25 77

Accroupis de gauche à droite : Gilles LEMEE finaliste simple messieurs du tournoi 2014 et Fabrice QUENOUAULT vainqueur

De gauche à droite : Florian CHATELLET vainqueur 11 ans, Quentin QUENOUAULT finaliste 8/9 ans, Kentin COUEDIC vainqueur 8/9 ans et Edgar QUENOUAULT finaliste 11 ans

Ainsi va la vie

Bienvenue à…
- Le 17 octobre **Naël SAUZAY** dont les parents sont domiciliés Les Villes Audrains « Les 4 saisons »
- 24 novembre, **Lucas GROUAZEL** dont les parents sont domiciliés 21 rue du Pré-Chauvin.

Ils nous ont quittés…
- Le 25 septembre **André LEMAITRE,** 77 ans, domicilié 19 rue de Penthièvre
- Le 06 novembre **Eugène PAUL,** 76 ans, domicilié 11 rue Ledan
- Le 13 novembre **Marguerite LE BARBIER née Bourdonnais,** 89 ans, domiciliée 11 rue Ledan
- Le 19 novembre **Alexandre CARFANTAN,** 74 ans, domicilié Ville-Corbin
- Le 21 novembre **Madeleine ROLLAND,** 89 ans, domiciliée 11 rue Ledan
- Le 24 novembre **Yvonne LAILVAULT née FLAGEUL,** 92 ans domiciliée 16 rue Ledan

Urbanisme

ROSPAPE Alain et Patricia	10 Rue de la Tourelle	Extension habitation	23/10/14
REBILLARD Patrick	6 Rue de la Riboine	Habillage pignons	09/09/14
MEHEUST Pierrick	6 rue du Clos de Luce	Modification de façade	24/09/14
BOUGOUIN Laurent	10 Place Gouyon	Abri de jardin	17/10/14
BESNARD Damien	Rue du Clos de Luce	Maison individuelle	05/11/14
SCI WROBEL Jacqueline	2bis Rue des Promenades	Maison individuelle	20/11/14
VANHOUCKE Claude et Thérèse	11 Rue du Clos de Luce	Maison individuelle	07/11/14
PLESIER Bernard et Nathalie	10 Rue du Clos de Luce	Maison individuelle	07/11/14

Communauté de Communes Pays de Matignon

Subventions aux entreprises
La Communauté de Communes du Pays de Matignon a défini une politique d'aides aux entreprises qui s'installent sur son territoire. Si vous avez un projet de création, d'implantation ou de reprise d'activité sur le territoire, n'hésitez pas à vous adresser aux services de la Communauté de Communes pour vérifier votre éligibilité et établir un dossier. Nous tenterons de trouver des solutions à vos attentes et de vous guider vers les bons interlocuteurs.

Travaux d'amélioration de l'habitat subventionnés
La Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place le nouveau programme 2014-2017 d'Amélioration de l'habitat. Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergies ou d'adaptation de leur logement au handicap et/ou au vieillissement. Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants (subventions, prêts…). Les propriétaires bailleurs peuvent également prétendre aux subventions en cas de travaux. Pour savoir si vous êtes éligible, contactez l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour animer le programme d'amélioration de l'habitat, le PACT H&D 22 : 02 96 62 22 00 ou présentez-vous lors des permanences tous les 3ème mardis du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Aide à la première installation des agriculteurs sur le territoire du Pays de Matignon
La Communauté de Communes du Pays de Matignon a récemment mis en place une politique d'aide à la première installation agricole.
Les exploitations éligibles sont :
- les exploitants bénéficiant des aides à l'installation Dotations Jeunes Agriculteurs ou prêt Jeunes Agriculteurs.
- les exploitants bénéficiant de l'aide du Conseil Régional de Bretagne « Installation en Agriculture des plus de 40ans - aide à la trésorerie ».
- les exploitants ne bénéficiant pas des aides à l'installation, ni des aides du Conseil Régional de Bretagne.

Pour connaitre les critères d'éligibilités, les modalités d'interventions et le montant des subventions télécharger le dossier de demande d'aide sur le site www.ccpaysdematignon.fr - rubrique Economie.
Contact : Gwendoline SZYPULA - Service Animation Economique. Tél. 02 96 41 24 92 ou g.szypula@ccpaysdematignon.fr

Les horaires d'ouverture de la déchèterie
Ce service est géré par la Communauté De Communes Du Pays de Matignon
Du 1er octobre au 31 mars, du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Entre le 1er avril et le 30 septembre, le lundi de 13h30 à 18h00 - Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
Pour tout renseignement, téléphoner à la Communauté de Communes du Pays de Matignon au 02 96 41 15 11.

2015, ma voix pour la MSA

Exploitants, salariés et entreprises agricoles : donnez votre voix pour une protection sociale forte et équitable !

En janvier 2015, vous allez être appelé à voter pour vos délégués MSA. Elus par vous pour cinq ans, ils agissent pour vos intérêts en participant à la mise en place de projets locaux et en animant la vie de vos territoires. Le prochain scrutin se déroulera du 12 au 27 janvier 2015. A cette occasion, vous serez invités à élire dans votre canton vos nouveaux représentants.

La MSA : votre régime de protection sociale

L'offre de guichet unique de la MSA permet de gérer l'ensemble de votre sécurité sociale : la maladie, la famille, la retraite, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles. La MSA est un interlocuteur attentif au quotidien des exploitants, des salariés et des employeurs agricoles.

Quelques exemples d'actions menées par vos Délégués MSA d'Armorique sur le mandat 2010/2015

Au niveau national

De belles avancées significatives des droits de nos ressortissants ont été apportées :

- création des indemnités journalières maladie pour les exploitants,
- revalorisation des petites retraites agricoles.

En ce qui concerne les salariés, la réforme des retraites prévoit l'abaissement du nombre d'heures nécessaires pour valider un trimestre, ainsi que la création d'un compte pénibilité.

Mise en place de projets locaux

- **Dans le domaine de la prévention santé** : campagnes de prévention santé sur le dépistage organisé des cancers, le diabète, la nutrition, le sommeil, la maladie d'Alzheimer, les allergies, … mais aussi la prévention du risque suicidaire dans le monde agricole, des formations sur les gestes de premiers secours.
- **Dans le domaine de la prévention des risques professionnels :** L'aide à la constitution du document unique pour les employeurs de main d'œuvre, formations sur la contention des bovins pour prévenir les risques d'accidents.

Un rôle social important

L'accompagnement des familles, personnes âgées et des personnes confrontées à la maladie ou au handicap fait partie des orientations définies par le plan d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA d'Armorique. Ces préoccupations tiennent à cœur des délégués de la MSA qui agissent sur vos territoires ruraux.

Chaque voix compte :
voter aux élections de la MSA
c'est agir pour soi et pour les autres !

Vous souhaitez de plus amples informations ?
Rendez-vous sur www.electionsmsa2015.fr ou rapprochez-vous de votre MSA.

Mutuelle

Ne pas avoir de mutuelle peut vous coûter très cher. Des solutions existent pour vous aider à mieux vous soigner en bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou l'Aide pour une Complémentaire Santé. Pour plus d'informations, consultez :

le site www.ameli.fr ou renseignez-vous dans un accueil de la CPAM ou au 36 46 si vous dépendez du régime général ;

le site www.msa-armorique.fr ou renseignez-vous dans un accueil de la MSA ou au 02.98.85.79.79 si vous dépendez du régime agricole.

La grippe saisonnière

Se faire vacciner contre la grippe est le moyen le plus efficace de se protéger de cette maladie qui touche chaque année plusieurs millions de personnes.
Votre caisse d'assuré social accompagne et prend en charge à 100 % le vaccin pour :
- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse,
- les personnes atteintes de certaines affections (12 ALD concernées),
- les personnes souffrant d'obésité (IMC ≥ 40),
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risques.

Celles-ci reçoivent un bon de prise en charge qui leur permet de retirer gratuitement et directement le vaccin, en pharmacie, sans prescription médicale (à l'exception des femmes enceintes et des personnes n'ayant pas été vaccinées l'an dernier qui doivent obligatoirement consulter leur médecin traitant).

Le vaccin pourra être administré soit par une infirmière, soit lors d'une prochaine consultation chez le médecin traitant.

Elles peuvent se faire vacciner jusqu'au 31 janvier 2015. L'immunité contre le virus apparaît quelques jours après la vaccination. Il est donc important de se faire vacciner le plus tôt possible.

Comité Cantonal d'Entraide
Antenne de l'ADS de la Côte d'Emeraude

Mardi 28 octobre, le comité cantonal d'entraide tenait son 1er conseil d'administration depuis la fusion avec l'association ADS (association de développement sanitaire Côte d'Émeraude) en juillet dernier. Ce conseil d'administration a donc permis de faire connaître aux élus locaux la nouvelle unité.
Née il y a une trentaine d'années dans le secteur de Dinard grâce à son fondateur, Marc Bonnel, gérontologue, et une poignée de professionnels de la santé, l'association ADS rassemble aujourd'hui trois territoires : Dinard, Saint-Malo et dernièrement Matignon.

Vous souhaitez rester à domicile ?

C'est possible grâce au Comité Cantonal d'Entraide Antenne de l'ADS de la Côte d'Emeraude

Le Comité Cantonal d'Entraide de Matignon vous apporte différents services :

- **Le Service d'Aide à Domicile (SAAD) :** veille à assurer toutes les tâches essentielles de la vie courante (ménage – cuisine – courses – accompagnement – aide au lever – aide à la toilette – aide à l'habillage – aide à la préparation des repas, etc.).

Une aide financière peut vous être accordée :
1- Prise en charge par votre caisse de retraite
2- Prise en charge par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
3- Prise en charge par votre mutuelle

Une responsable de secteur peut se déplacer à votre domicile afin de vous aider dans la constitution de ces dossiers.

- **Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :** service dans lequel des aides-soignantes diplômées d'État réalisent des soins d'hygiène auprès des patients les plus dépendants (prise en charge financière totale par la Sécurité Sociale).

N'oubliez pas, le Comité Cantonal d'Entraide de Matignon se trouve dorénavant à :
La Maison des Services
Parc d'activité du Chemin Vert
22550 MATIGNON

N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier de plus amples informations au :
02 96 41 12 47

Alcool assistance

De gauche à droite : Annette Cholet, Annie Le Guennic, Monique Rio, Jean-Michel Geffray, Marie-Madeleine Besnard, première adjointe, et Marie-Reine Tillon, conseillère générale.

Vendredi 21 novembre s'est déroulée une réunion d'information et de prévention organisée par les sections de Matignon et Lamballe en présence du Président Départemental Jean-Michel Geffray. Le thème était « Mieux vaut prévenir que guérir ». En France, 50 000 décès sont liés à des problèmes d'alcool (cancers de la bouche, de l'œsophage …).

Madame Annette Cholet, présidente de la section de Matignon, a remercié l'assistance composée d'élus, de responsables de différentes sections costarmoricaines et d'anciens malades. Elle a rappelé le rôle de l'association dont le but premier est d'aider les malades.

Tout le long de la soirée, différents thèmes ont été abordés : des témoignages parfois émouvants de familles d'anciens malades, les missions de l'association en milieu scolaire par Monique Rio, présidente de la section de Lamballe, la femme et l'alcool par Martine Rambaud, et la prévention alcool par Gilles Lelièvre.

A l'issue de la réunion, les diplômes de 30 ans d'abstinence ont été remis à cinq membres de l'association.

Pour information, la section de Matignon tient des permanences tous les premier et troisième vendredis de chaque mois, à 20 h 30, au premier étage de la maison des associations.

« Aimer La Vie »

Si tu aimes la vie
Elle t'aimera aussi ;
Si tu veux le bonheur
Prépare-lui ton cœur ;
Si tu appelles l'espoir
Dis-toi qu'il faut y croire

Si tu veux libérer
Ton esprit encombré
D'un trop plein d'égoïsme
D'un malveillant racisme
Si tu veux … vivre enfin
Prends en main ton destin.

Si tu ne sais pas rire
Ou ne sais plus sourire ;
Si ton cœur a souffert
Que ton âme désespère ;
Il n'est jamais trop tard
Pour redresser la barre.
Réveille-toi, ne sombre pas,
Regarde ici et là !

Souris à l'enfant
Que tu étais avant,
Souris au vieillard
Que tu seras plus tard.
C'est alors qu'à la vie
Tu voudras dire merci.

Restos du coeur

Dates de distribution pour la période de Noël et du Nouvel An :
- le MERCREDI 24 DÉCEMBRE de 9H15 à 11H15 et de 14H à 16H15
- le MERCREDI 31 DECEMBRE de 9H15 à 11H15 et de 14H à 16H15

Depuis le jeudi 27 Novembre les distributions se font le jeudi de toutes les semaines (de 9h15/11h15 14h /16h15) et les personnes habitant les communes d'ERQUY, PLANCOET et SAINT-CAST sont attendues le jeudi matin

Françoise Abbad , Responsable centre Matignon

Horaires d'ouverture de la mairie : Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (sauf le vendredi à 16h30)
Tél. 02 96 41 24 40 – Site : www.mairie-matignon.fr
Horaires du service des passeports biométriques uniquement sur rendez-vous :
lundi, mardi et jeudi, de14h à 16h30; vendredi, de 14h à 16h, et mercredi, de 9h à12h.

Le prochain bulletin sera distribué fin janvier 2015; nous vous remercions de nous faire part de vos articles, annonces et photos **avant le 31 décembre 2014** par mail à l'adresse jocelyne.gicquel.matignon@wanadoo.fr ou sur papier libre directement à la Mairie.

Accro Cycle Côte d'Emeraude

Le club affiche un solide bilan en terme de résultats sportifs. L'association, qui a fait le choix de la compétition sportive, compte aujourd'hui 23 licenciés.
Avec un total de 423 coureurs sur la ligne de départ des différentes compétitions de la région, le club, dirigé par Eric Trotel, défend de belle manière ses couleurs. Les sportifs du club ont pris goût aux podiums avec 27 victoires, 15 places de second et 8 places de troisième.
On note les 11 victoires en cadets d'Alexandre Gallais qui va quitter le club pour rejoindre Loudéac, où il va trouver une grosse structure à l'image de ses ambitions. Julien Prigent engrange pour sa part quatre victoires et un titre de champion de Bretagne FFC catégorie 3. Trois victoires pour Vincent Lucienne en 3e catégorie. Et comment ne pas souligner l'étonnant parcours de Gérard Menguy qui, à 62 ans et dans la catégorie master, a pris le départ de 62 épreuves au cours de la saison, est devenu champion de France FSGT, totalise sept victoires et est vice-champion de France FFC.
Michel Trotel est pour sa part vice-champion de Bretagne et de France des élus 2014.

De gauche à droite : Michel Trotel, Julien Prigent, Gérard Menguy, Alexandre Gallais, Vincent Lucienne et Eric Trotel, président du club.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est réuni le 14 octobre 2014. Il a abordé, entre autre sujet, l'organisation du repas annuel des aînés.
Jusqu'à présent, étaient conviées les personnes ayant 70 ans échus. En raison des diminutions successives des aides de l'État et des charges nouvelles qui incombent aux communes, les élus sont amenés à revoir l'organisation de cette journée.
La collectivité a toujours le souhait de maintenir ce type de manifestation conviviale qui permet de créer ou de faire perdurer des liens entre nous.
Après avoir longuement réfléchi, le CCAS a décidé de porter à 75 ans échus, l'âge des personnes conviées à ce repas qui aura lieu à la salle des fêtes de Matignon le 10 janvier 2015 à 12heures.
Pour la première fois, les services de l'EHPAD Germaine Ledan, avec tout le talent que nous leur connaissons, nous prépareront un délicieux menu. Comme les années précédentes, Claudine et Patrick animeront l'après-midi.
Le maire ainsi que tous les membres du CCAS vous donnent rendez-vous pour ce moment de convivialité.

Agenda

- Pendant les vacances de Noël, les amis du passé en Pays de Matignon vous invite à découvrir leurs crèches de Noël avec de nouveaux décors.
  L'ouverture de la chapelle est prévue **du 18 décembre au 5 janvier de 10 h à 20 h** pour les crèches avec les illuminations intérieures.
  La crèche extérieure est visible à toute heure mais illuminée de 17 h 30 à 21 h 30.
- **Samedi 20 décembre : cyclo-cross**
  Il aura lieu sur le circuit tracé autour des terrains de sports sous l'égide de la FSGT avec le programme suivant :
  14 heures : épreuves pour les jeunes (poussins, benjamins, minimes)
  14h30 : seniors 4ème catégorie, vétérans, super-vétérans
  15h30 : juniors, seniors.
  Crêpes et vin chaud vous attendent à la buvette.
- **Les Chœurs d'Emeraude,** sous la direction de Thibaut Guillois, chantent Noël.
  Samedi 20 décembre à 20h30 à l'Eglise de Quévert.
  Samedi 27 décembre à 20h30 à l'Eglise de St-Potan avec la participation du Baryton Alain Rouxel. Le bénéfice de ce concert sera reversé au profit de l'association « Saint-Potan Patrimoines »
  Au Programme : chants de Noël, Œuvres et chansons contemporaines
  Entrée 6€, gratuit pour les moins de 15 ans.
- L'Association du Centre d'Incendie et de Secours de la "Côte d'Emeraude" offre pour les enfants le **Dimanche 21 Décembre 2014 à 15h30** au C.I.S. - Le Houët – MATIGNON un spectacle du cirque de la "troupe d'Alex".
- **L'EFS Bretagne** appelle à la participation du plus grand nombre afin de conserver un niveau de réserve suffisant pour aborder cette nouvelle année. Les donneurs sont attendus nombreux de 18 à 70 ans, lors de la collecte qui se déroulera à Matignon, **le vendredi 02 janvier 2015, Salle des Fêtes, de 14h à 19h** en partenariat avec l'association locale des donneurs de sang.
- **Des besoins en produits sanguins en augmentation constante**
  Les besoins en globules rouges, dont l'augmentation régulière est due principalement à l'allongement de l'espérance de vie et au développement des techniques médicales, augmentent en moyenne de 2.5% par an depuis 2006. L'Etablissement Français du Sang Bretagne et les associations locales pour le don de sang bénévole comptent donc sur la participation de tous, futurs donneurs et donneurs réguliers, pour répondre aux besoins des malades en ce début d'année 2015. Informations au : 02 96 41 10 21 HR. Donner son sang, c'est offrir la vie…

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire de Matignon, invite l'ensemble de la population à la cérémonie des vœux qui se déroulera **le vendredi 9 janvier à 19h à la salle des fêtes.**

Les halles du Père Noël

Le 23 novembre, l'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Matignon organisait "les Halles du père Noël".

Ambiance très chaleureuse pour cette deuxième édition !
Dans ce marché, on pouvait admirer les décorations de Noël confectionnées par les enfants, l'exposition de nos 35 artisans locaux installés sous les halles et en extérieur.
Un abri avait été improvisé dans la bonne humeur pour pouvoir installer friteuse et barbecue. Le salon de thé avec vin chaud, crêpes et gâteaux maison a eu un franc succès
Bravo aux parents qui ont participé à l'organisation de ce bel évènement et merci à tous les participants, exposants ou acheteurs, qui sont venus braver cette journée pluvieuse !

Arbre de Noël
du CIS de la «Côte d'Emeraude»

L'Association du Centre d'Incendie et de Secours de la "Côte d'Emeraude" offre pour les enfants le dimanche 21 décembre 2014 à 15h30 au C.I.S. - Le Houët – MATIGNON un spectacle du cirque de la "troupe d'Alex" avec jonglerie, spectacle d'animaux, monocycles, clowns ...
Un goûter géant sera servi avant l'arrivée du Père Noël qui distribuera des bonbons à tous les enfants.

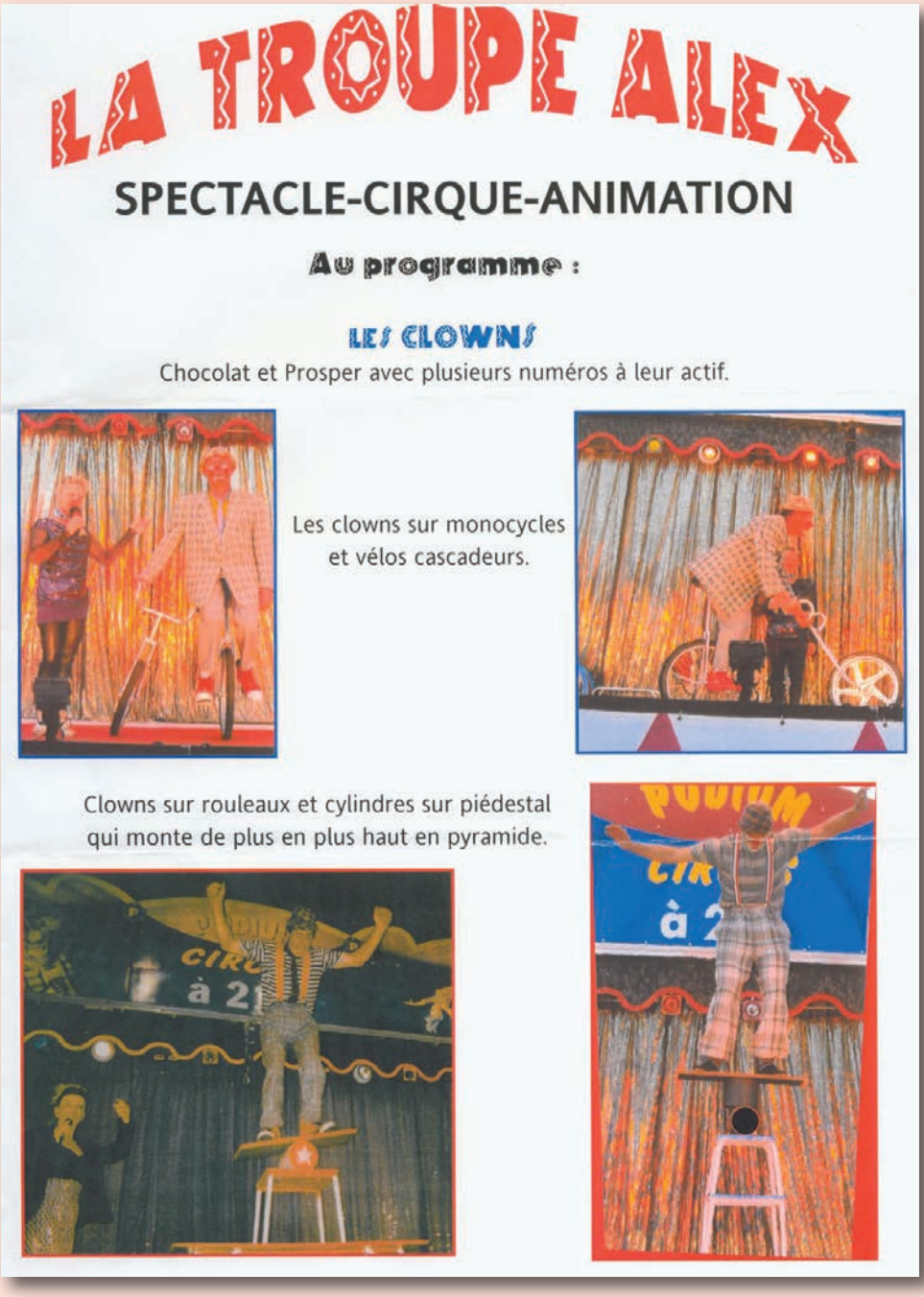

Directeur de la Publication : Jean-René Carfantan, Maire • Imprimé en Côtes-d'Armor ■ conception et réalisation imprimerie JACQ ■ St-Brieuc